



**Décision CODEP-CLG-2016-020316 de l'Autorité de sûreté nucléaire
du 19 mai 2016 modifiant la décision CODEP-CLG-2015-001839
du 15 janvier 2015 relative à la nomination des membres du
comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
de l'Autorité de sûreté nucléaire**

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment le chapitre II du titre IX de son livre V ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la décision n° 2012-DC-0327 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 27 novembre 2012 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision n°CODEP-CLG-2015-001839 du 15 janvier 2015 relative à la nomination des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'ASN ;

Vu la démission présentée par M. Medhy MELIN le 6 avril 2016 ;

Vu la proposition formulée le 19 mai 2016 par le syndicat UNSP-FO portant désignation au CHSCT de membres titulaires et suppléants représentant le personnel,

Décide :

Article 1^{er}

Monsieur Yohann MABRIER est nommé en qualité de représentant du personnel titulaire, au titre du syndicat UNSP-FO, en remplacement de Monsieur Medhy MELIN.

Monsieur Hugo VICENTE est nommé en qualité de représentant du personnel suppléant, au titre du syndicat UNSP-FO, en remplacement de Monsieur Yohann MABRIER.

Article 2

L'article 2 de la décision du 15 janvier 2015 susvisée est modifié comme suit :

1°- La rubrique « Membres titulaires » du titre « Désignés par le syndicat UNSP-FO » est modifiée comme suit :

Hervé VISSEAUX
Elisa LE
Alexis MILLER
Yohann MABRIER

2°- La rubrique « Membres suppléants » du titre « Désignés par le syndicat UNSP-FO » est modifiée comme suit :

Patrick FUSIS
Adèle HEUDIER
Simone CHANET
Hugo VICENTE

Article 3

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée aux intéressés et publiée au Bulletin officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 19 mai 2016

Signé par

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire

Pierre-Franck CHEVET